



12 007 2005

*Adressaire*

Pour l'envoi en recommandé  
Le 12/06/2005

ST-BAYRE

*Signé* Galdéric SAEATIER

# CARTE COMMUNALE DE FRECHET-AURE

## Rapport de présentation

GCAU, novembre 2004



## SOMMAIRE

### **I) DIAGNOSTIC COMMUNAL**

#### **1) Aspect socio-économiques**

- la population
- la construction
- l'économie

#### **2) Analyse des espaces et milieux naturels**

- la morphologie
- les voies de circulation
- l'occupation du sol
- le paysage rural
- le centre bourg
- les cônes de vue

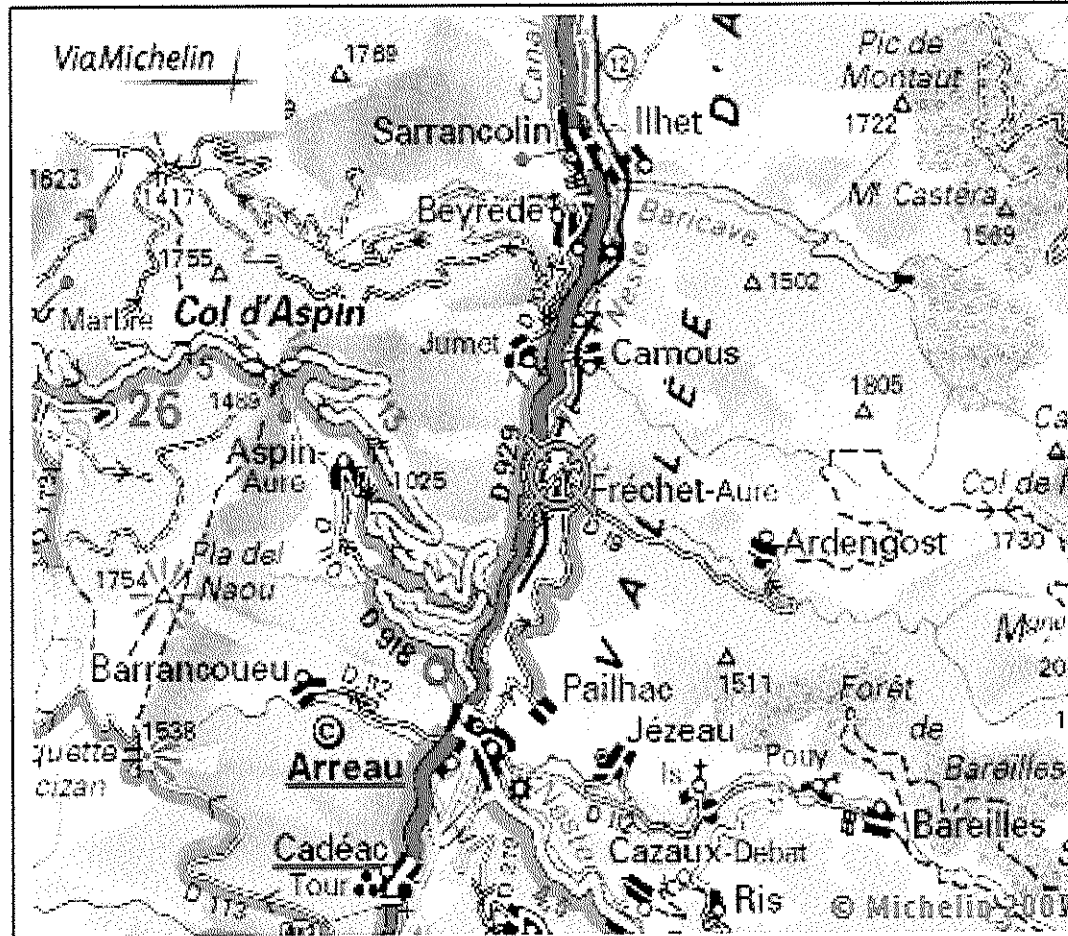
#### **3) Analyse urbaine et technique**

- les voies d'accès et l'urbanisation
- les caractéristiques du tissu ancien
- les franges urbaines ou extensions
- le patrimoine
- les équipements
- les réseaux techniques
- les servitudes et les contraintes

### **II) PROJET DE CARTE COMMUNALE**

- Les contraintes
- Les enjeux
- Le choix du zonage
- Incidences et prise en compte de l'environnement

## Situation géographique :



Fréchet tire son nom de l'occitan désignant un lieu planté de frênes.

La commune de Fréchet-Aure est située au sud est du département des Hautes Pyrénées (65) à 55 km de Tarbes, la Préfecture.

Les communes limitrophes sont Ardengost à l'Est, Pailhac au sud et Camous au Nord. La commune de Fréchet est située à 730m d'altitude sur la rive droite de la Neste d'Aure.

Le village est à 3.5 km d'Arreau chef lieu du canton.

## Contexte du développement local

La commune fait partie de la communauté des communes d'Aure.

## PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC COMMUNAL

### I) Aspect socio-économiques

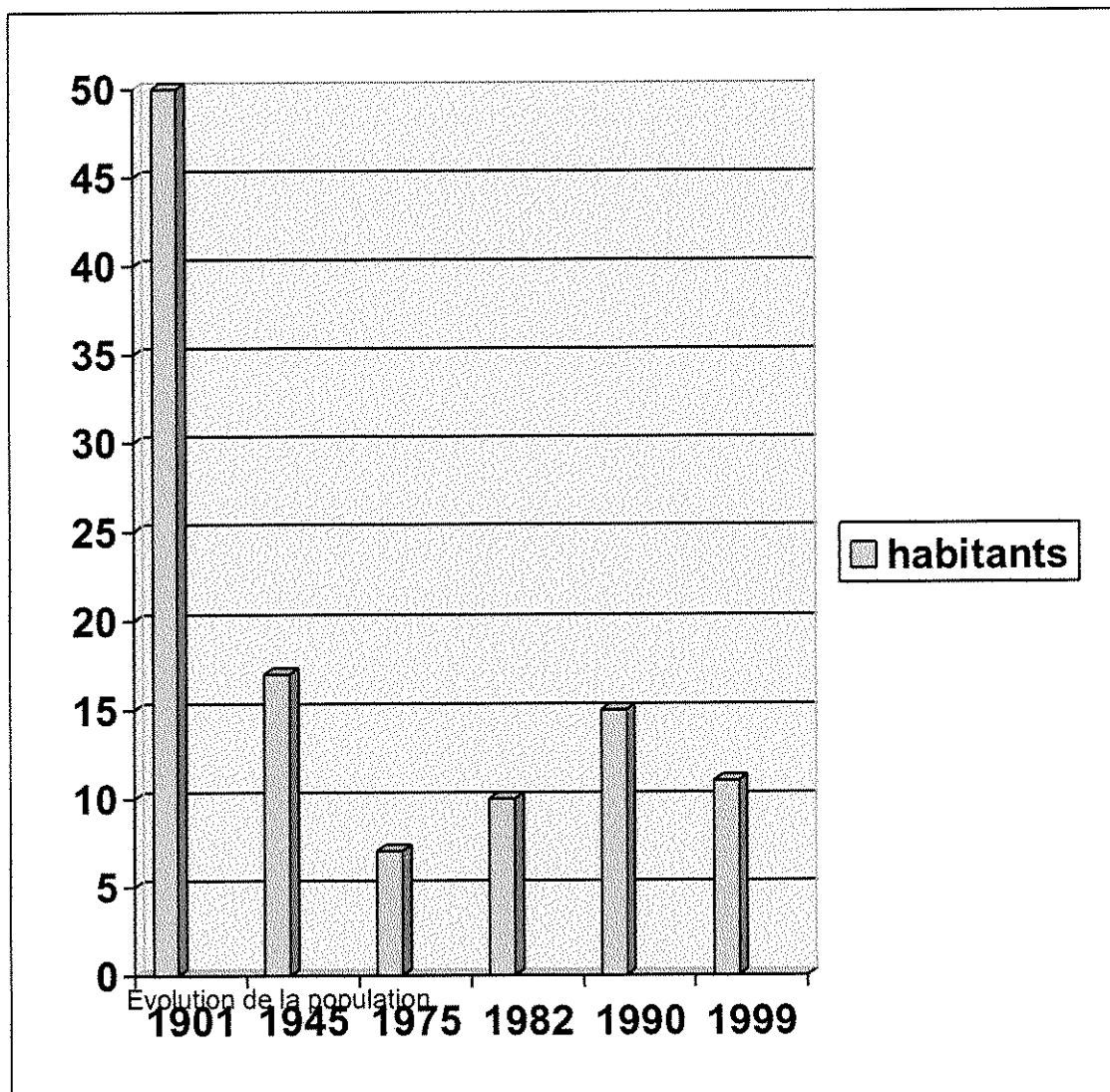
#### 1.1 La population

La population de Fréchet-Aure bénéficiait d'une cinquantaine d'habitants jusqu'en 1901 avec quelques augmentations en 1792 et en 1832. A partir de 1901 une nette régression s'opère et s'accélère à partir de la fin de la seconde guerre mondiale. La population atteint alors 17 habitants et à peine la moitié en 1975.

En 1990, la tendance s'inverse.

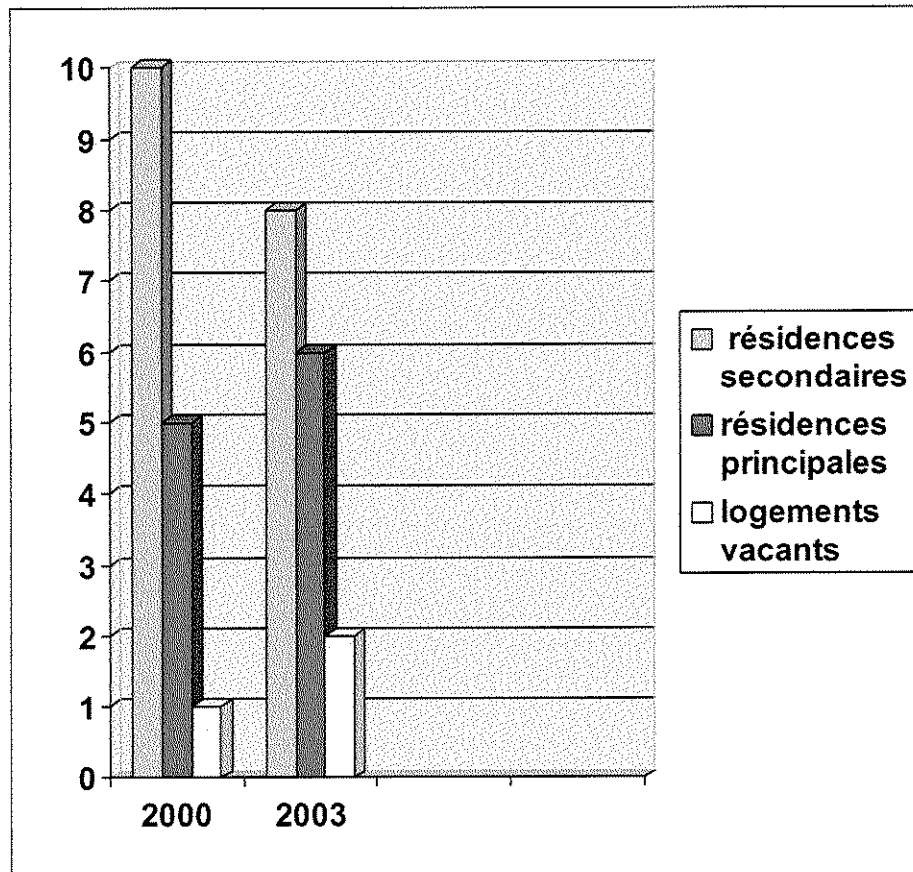
Depuis, elle avoisine la dizaine d'habitants avec une population relativement vieillissante. Aucun habitant n'a en dessous de 48 ans, et la moitié a plus de 78 ans.

La plupart des habitants actuels ne sont là que depuis 1975.





## 1.2 La construction



Depuis 1960, 4 maisons ont été construites dont deux à l'extérieur du centre bourg, ce qui donne une moyenne de 1 logement construit tous les dix ans.

La plupart des habitations sont des constructions des années 1800 à 1850.

Six logements sont occupés toute l'année.

La configuration des lieux limite les possibilités de construction.

Cependant 2 demandes de CU ont été formulées et la commune souhaite disposer d'un document d'urbanisme permettant un développement mesuré des constructions.

### 1.3 L'économie et l'activité sur le territoire

#### - Dans le village :

##### ▣ L'activité touristique :

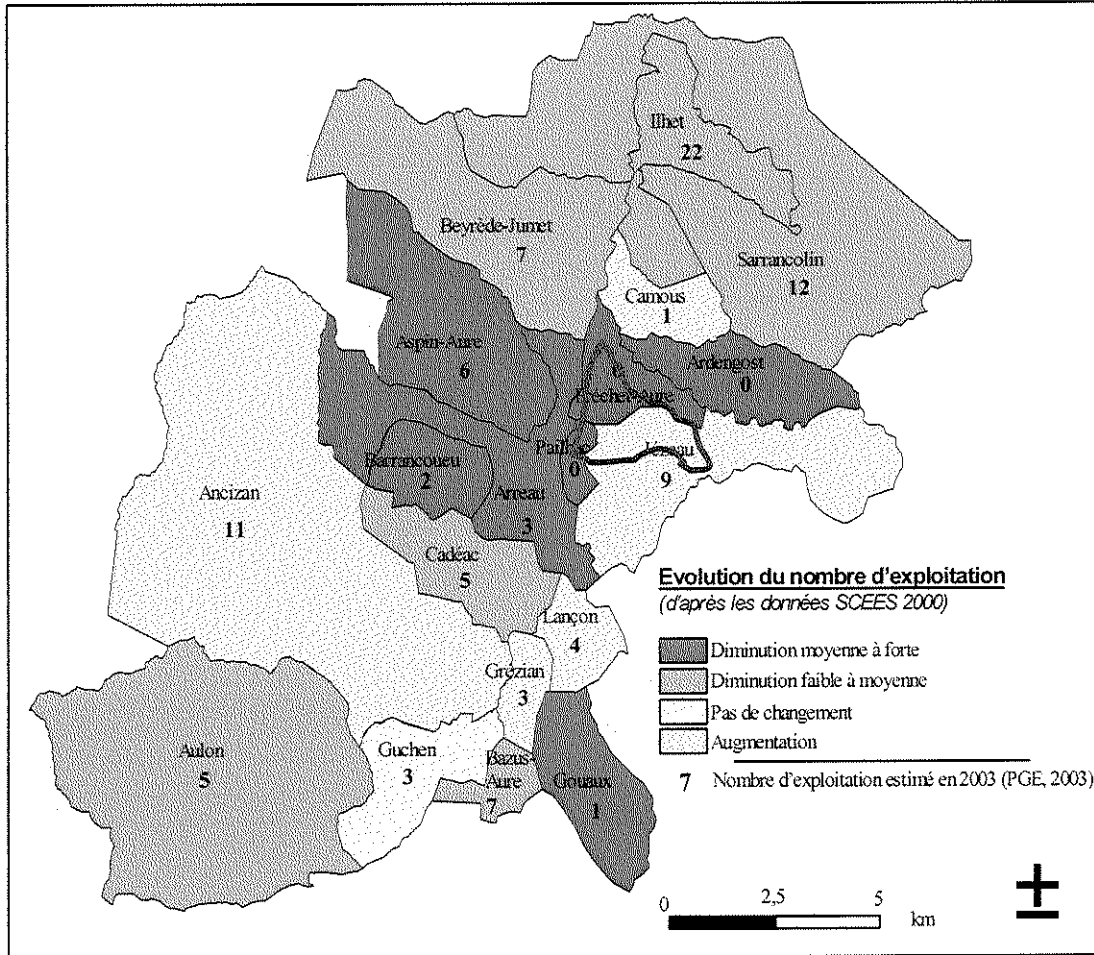
Le gîte « l'air de l'instant » dispose de 17 lits d'accueil pour les touristes. La mise en service d'un autre gîte est en prévision.

##### ▣ L'activité agricole :

Concernant l'agriculture, le manque de relève a fait progressivement diminuer le nombre d'agriculteurs. De plus, les champs en forte pente rendent la mécanisation difficile.

Depuis 1960, seule une exploitation perdurait et s'est arrêtée sans aucune relève.

Une bergerie existe en limite de la commune d'Arreau.



Source : Plan de gestion de l'espace du Canton d'Arreau, SIVOM du Canton d'Arreau



**- En terme d'emplois :**

4 actifs, résident sur la commune mais seule la propriétaire du gîte exerce sur place. Ces personnes ont entre 48 et 60 ans, et n'ont pas d'enfant ou ont des enfants adultes résidant ailleurs. Aussi, dans les dix ans à venir, si aucun nouvel habitant actif ne s'installe sur la commune, celle-ci sera constituée exclusivement d'une population retraitée.

**- Les activités de loisirs sur le territoire**

- La pêche dans la NESTE d'Aure.
- La chasse dans les forêts situées aux alentours de Fréchet-Aure.

**- La promenade :**

La commune offre de nombreuses possibilités de chemins de randonnées qui permettent également de rejoindre les villages environnants

## II) Analyse des espaces et milieux naturels

### 2.1 La morphologie

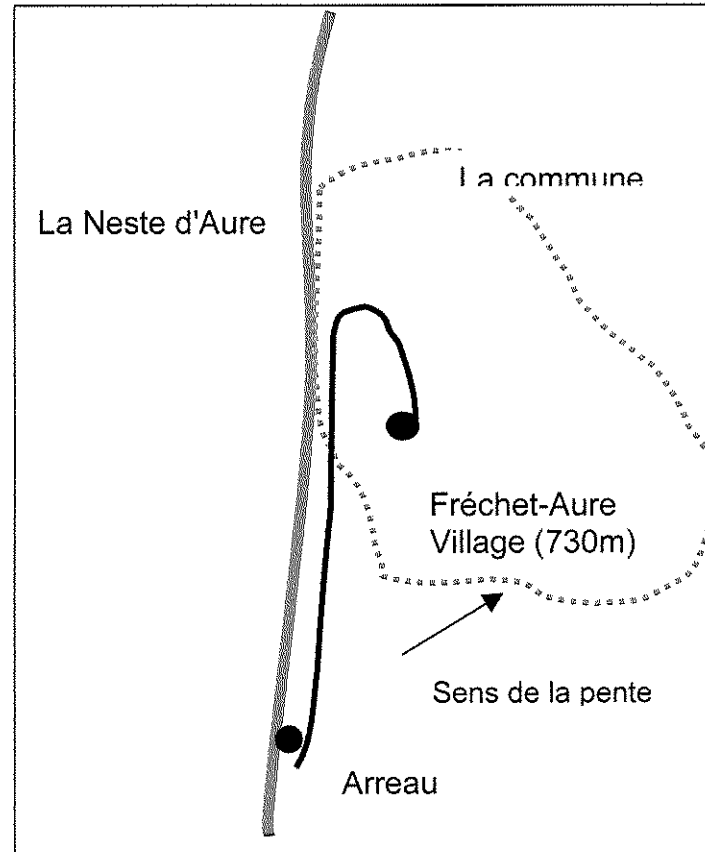
Le territoire communal a une superficie de 340 hectares.  
Il se caractérise par des pentes assez raides occupées par des forêts de feuillus, de résineux et de prairies.

La commune est située au cœur d'une formation calcaire connue sous le nom de la "Peyrère" bien visible dans le paysage qui surplombe la Neste au sud du village.

Le territoire est vaste mais le village n'en occupe qu'un faible pourcentage, le reste est occupé par des terres inutilisées et des forêts.

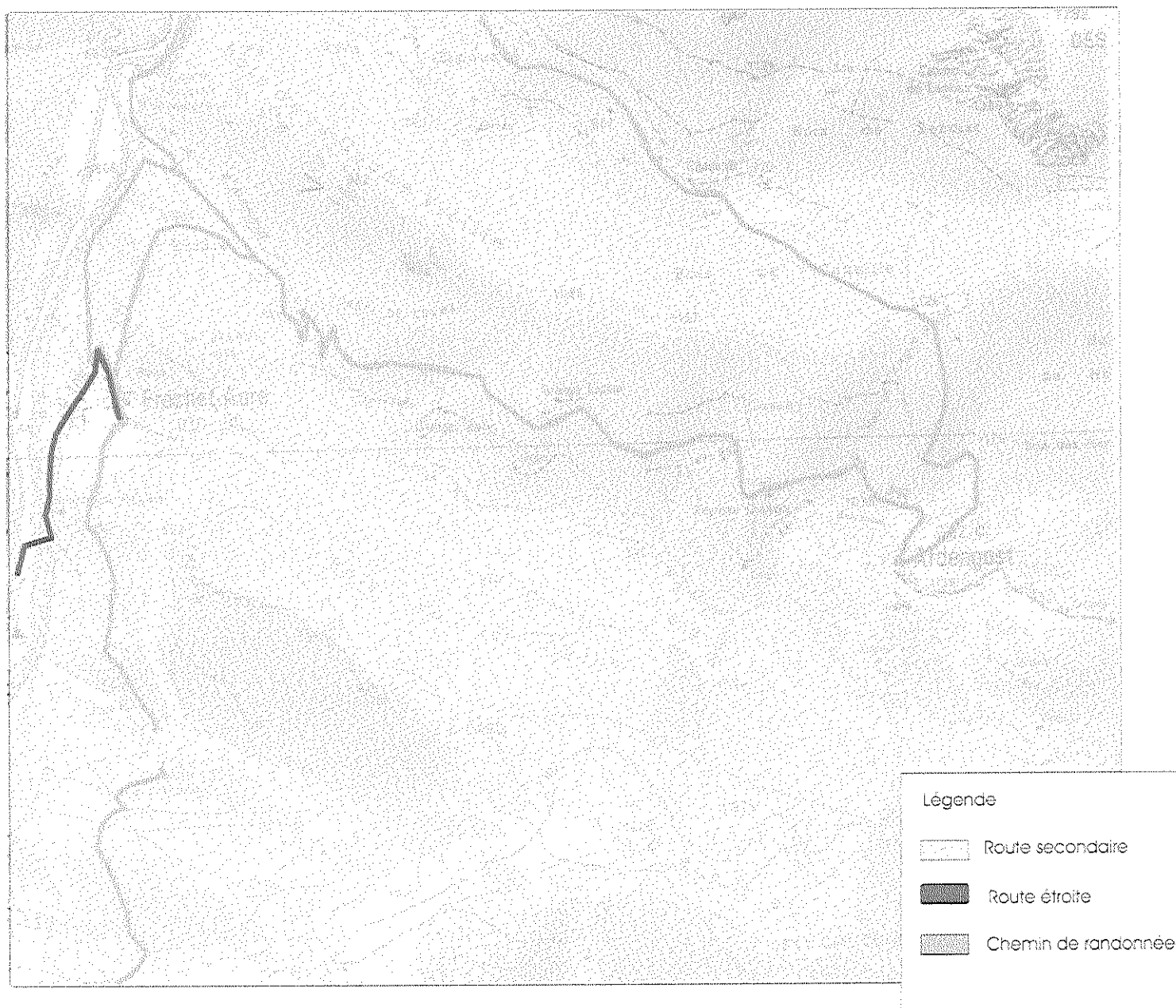
Le village est desservi par un chemin départemental.

Le bourg se situe sur la rive droite de la Neste d'Aure.



Carte de la morphologie du site

## Voies de circulation sur la commune de Fréchet-Aure



## 2.2 Les voies de circulation

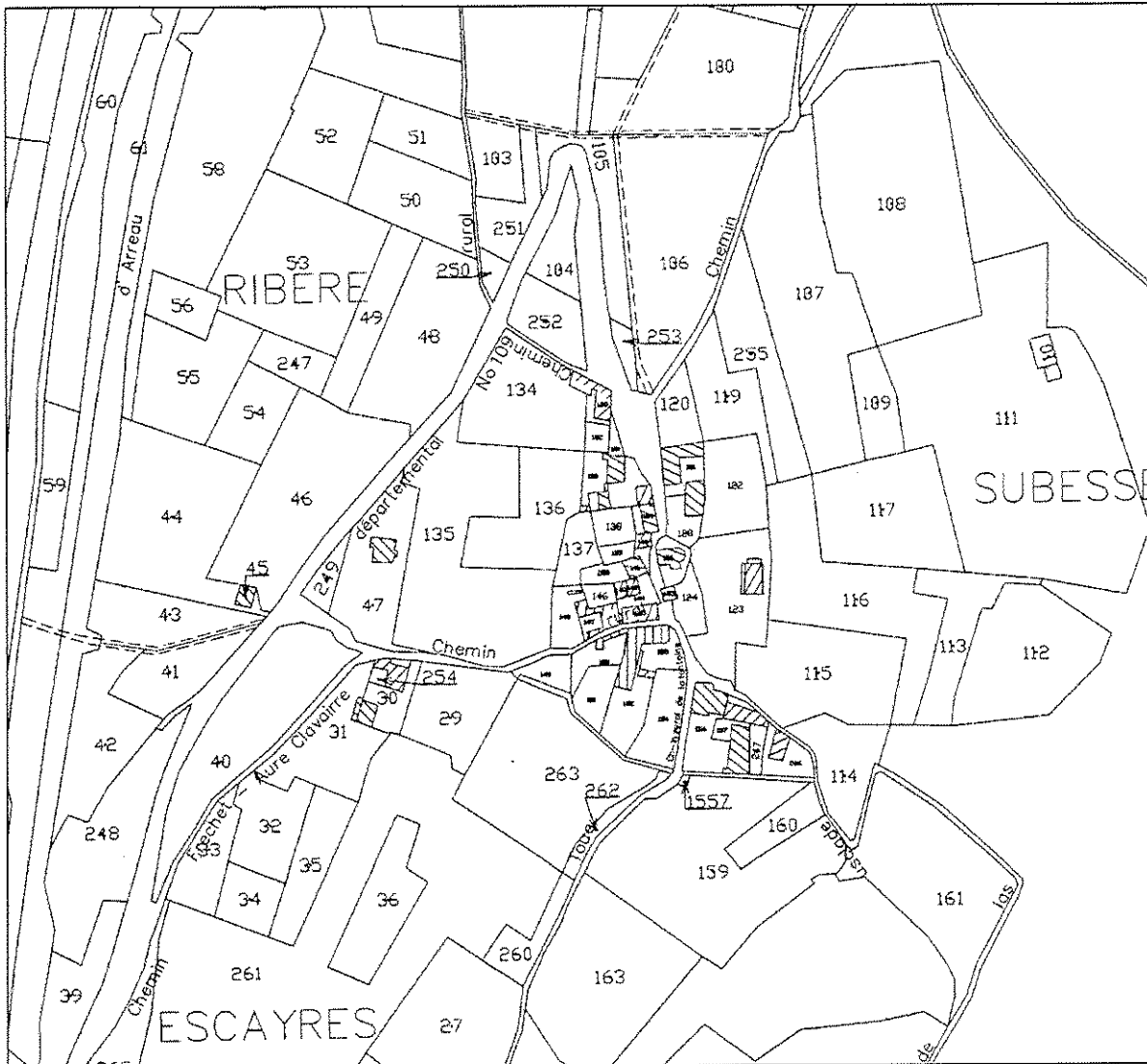
On accède au village par le CD 109 qui provient du CD 929 avec un accès difficile. Les gros véhicules doivent passer par Arreau lorsqu'ils viennent de Sarrancolin. Les communications avec Pailhac et Camous sont constituées par des sentiers piétonniers.

Le village s'organise autour d'une rue principale jusqu'au lavoir. Il se ramifie par deux rues adjacentes. L'une descend à l'ouest, l'autre monte à l'Est.

La carte ci-contre représente les voiries rapportées à l'échelle du cadastre et permet d'appréhender davantage, le tracé sur la commune ainsi que les zones desservies ou non. La desserte et les accès sont en effet des points indispensables pour envisager les futurs aménagements.

La carte suivante met en valeur les nombreux chemins ruraux qui quadrillent la commune, cependant seul le chemin départemental permet aux véhicules de tourisme de joindre le village.

Les nouvelles constructions ne pourront être réalisées qu'à condition d'être desservies par la voirie et les réseaux.



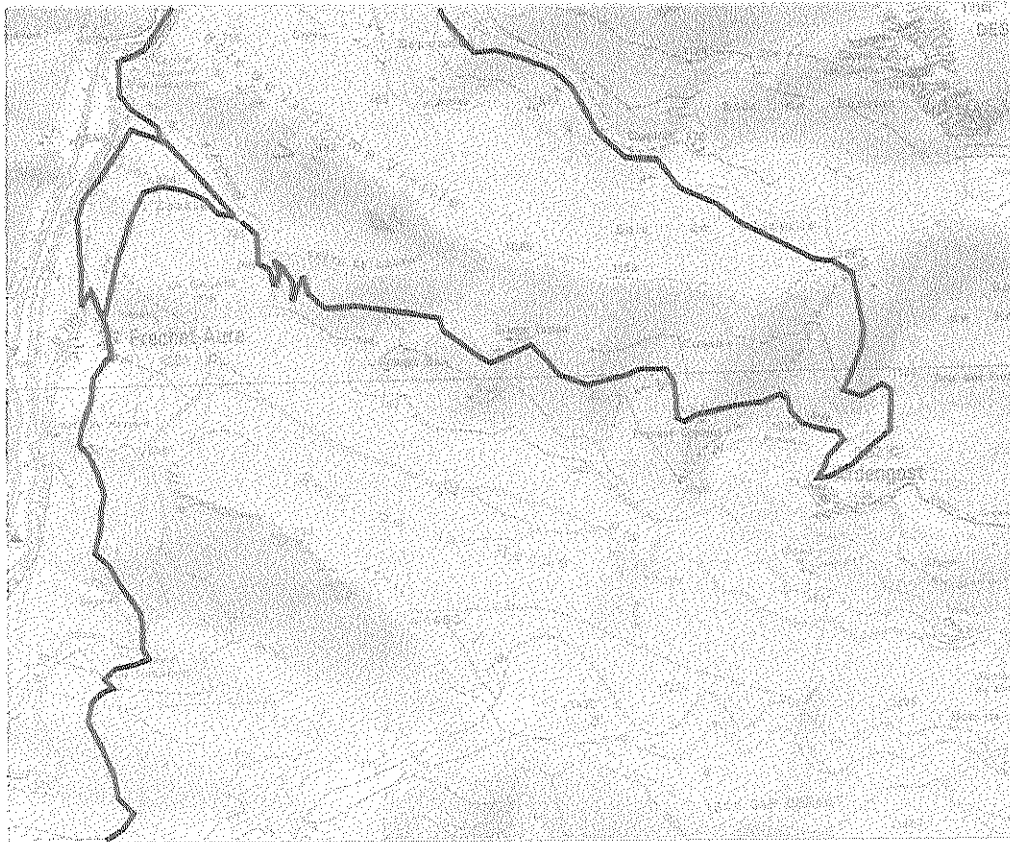
La municipalité souhaite concilier les nouveaux aménagements avec la préservation de la qualité paysagère actuelle. Cet objectif implique une urbanisation limitée et en continuité du village de façon à préserver l'homogénéité existante. L'harmonie qui émane du village est un élément déterminant de la qualité de vie. Aucune zone éparse ne sera créée afin d'éviter le "mitage" du paysage existant et des coûts de viabilisation importants.

Le déneigement étant par ailleurs une contrainte importante, la largeur des voies devra être proportionnée en conséquence.

## ▣ Les chemins de randonnées

Un chemin de randonnée joint Pailhac et Fréchet-Aure. Il traverse le village et rejoint Camous. Une boucle est possible par Ardengost et rejoint Fréchet-Aure. Le territoire communal et le canton tout entier, offrent de nombreuses possibilités de chemins de randonnées avec des atouts paysagers exceptionnels.

### Les itinéraires de randonnées existants



### 2.3 L'occupation du sol

Fréchet-Aure constitue un véritable village organisé autour de l'église et de la mairie.

Le territoire communal est relativement étendu, cependant en dehors de la partie agglomérée du village, le territoire est constitué de végétation et de clairières.

On peut noter également l'importante densité des constructions, avec cependant quelques espaces disponibles.

Le bâti du village est organisé avec une cohérence forte autour de la rue principale et orienté sensiblement Nord Sud.

La succession des façades des pignons et des clôtures bâties s'organise en perspective dense agrémentée par les jeux des toitures ardoises.

Les façades enduites des corps d'habitation alternent harmonieusement avec les murs de pierres des dépendances et des clôtures.

Le centre du village est manifesté par la présence de la mairie et de l'église.

L'organisation autour de la rue centrale amorce deux ramifications au Sud au croisement du "chemin de la Usclade".

Les possibilités de croissance du village cohérentes avec l'organisation du bâti existant sont limitées au côté Nord de la placette d'entrée et aux deux côtés de la côte Ouest du "chemin de la Usclade".



Dessin de E. Lavignes.



## 2.4 Le paysage rural

### le paysage forestier :

Environ 192,66 ha de forêt dont 90 sont exploitables

Cependant cette surface forestière reste peu exploitable et donc très peu rentable, du fait de la difficulté d'aménager la forêt.

### le paysage agricole:

Il y a de nombreuses surfaces de prairies et de champs, cependant l'activité agricole a disparu du village, ce qui laisse les terres inutilisées.

### L'eau :

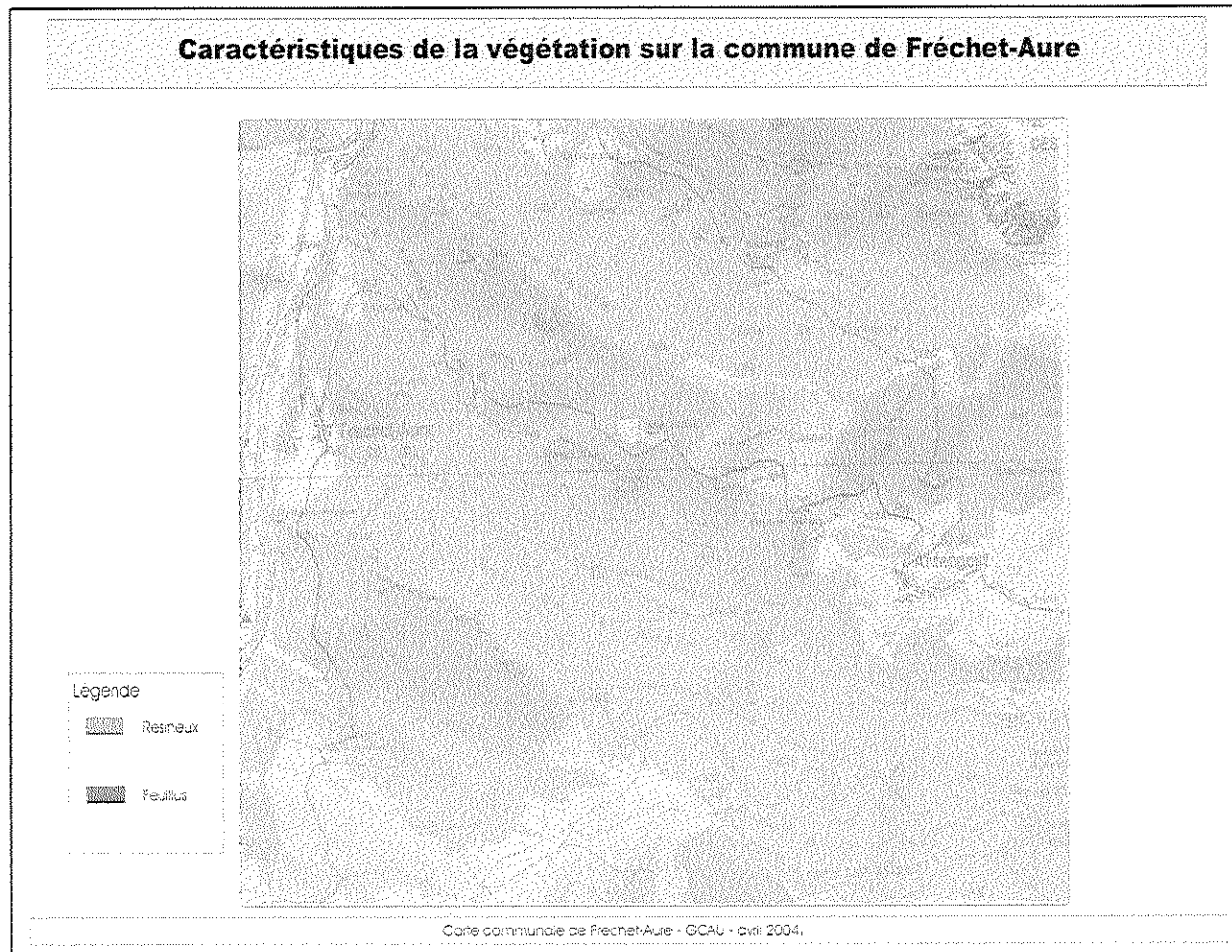
#### -la ressource en eau :

L'eau est très peu présente sur le territoire communal, et aucun ruissellement ne semble visible.

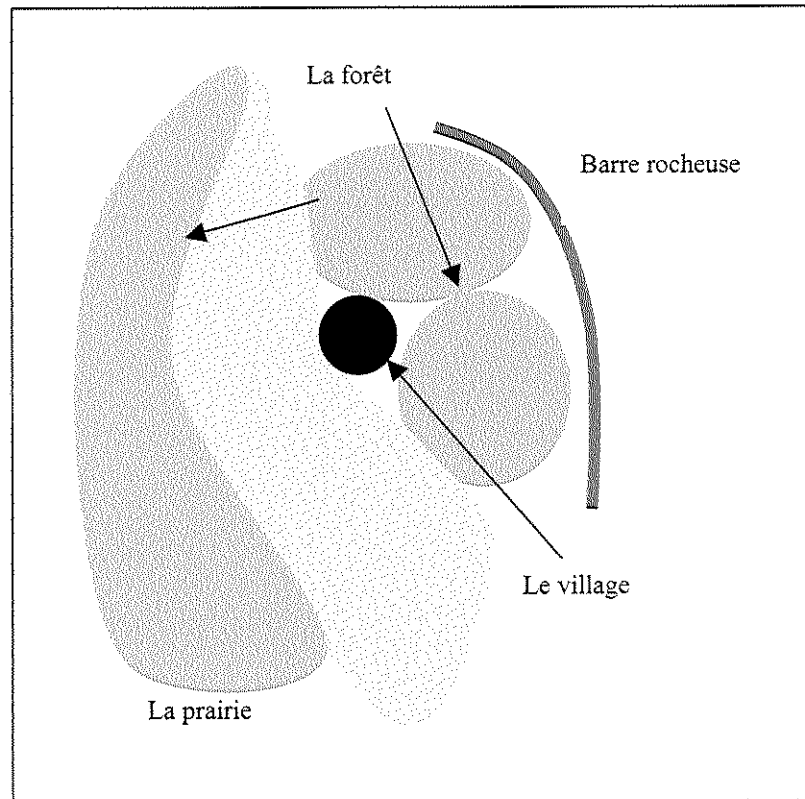
La rivière la plus proche est la Neste d'Aure située à moins d'un kilomètre.

Le manque d'eau confère au territoire une réputation de commune sèche où la ressource en eau est pauvre.

L'absence d'eau rend l'irrigation des terres impossible ce qui justifie une fois encore de la difficulté de maintenir l'activité agricole sur le territoire.



- les unités paysagères



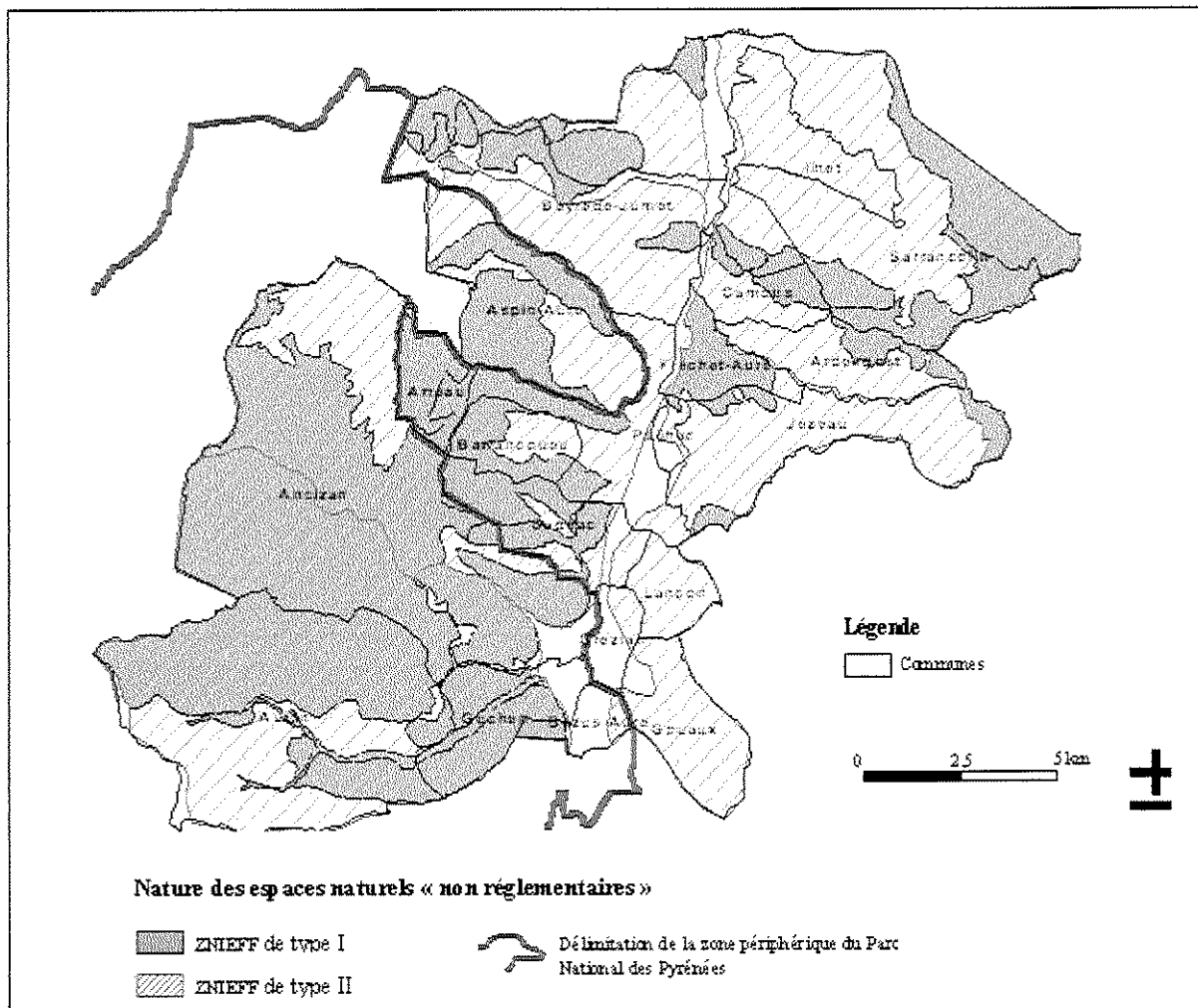
En résumé les différentes unités paysagères visibles sur le territoire sont constituées par les prairies, la forêt, le village ainsi que la barre rocheuse.

- Leurs relation entre elles

Le village s'organise parallèlement à la pente et à la prairie. La forêt s'impose comme limite de la barre rocheuse qui domine la vallée.

- Les espaces naturels protégés

28 ZNIEFF ont été créés sur le canton d'Arreau.



Carte des ZNIEFF, source : *plan de gestion de l'espace du canton d'Arreau, SIVOM du canton d'Arreau*

Une ZNIEFF de type 1) est présente sur le territoire communal.

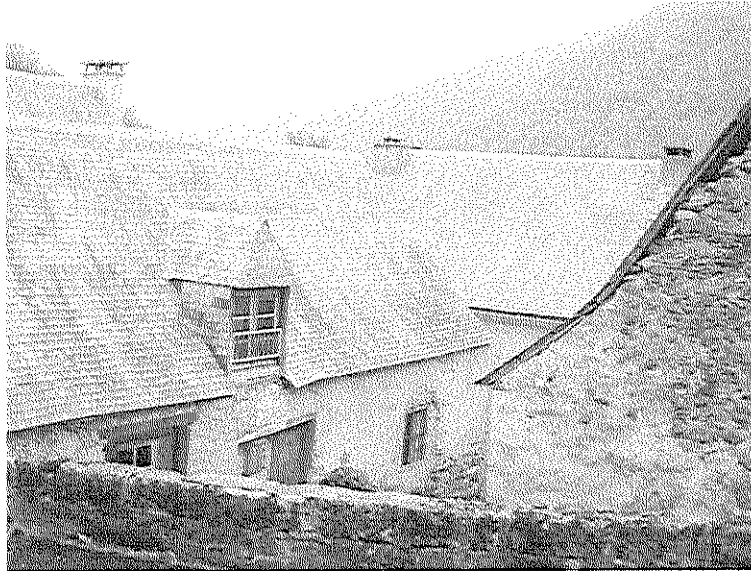
Rappelons qu'une ZNIEFF de type 1 correspond à des zones d'intérêt biologique remarquable (espèces ou habitats de grande valeur écologique).

Ces ZNIEFF n'ont pas de caractères réglementaires.

Elles permettent de prendre connaissances des richesses présentes sur le territoire et de prendre des mesures et des précautions en conséquences lors des aménagements.

Elles permettent de se donner une ligne de conduite et de respecter le milieu naturel dans les aménagements.

En revanche la commune de Fréchet-Aure n'appartient pas au Parc National, elle n'est donc pas soumise à sa réglementation, cependant elle en est distante de moins de un kilomètre ce qui impose d'autant plus, d'être vigilant dans les aménagements.



Vue depuis le village



Vue du village depuis la route

## 2.5 les cônes de vue

Il est souhaitable de tenir compte dans l'élaboration de la carte communale de la préservation de certaines vues notamment celles en direction du village (lorsque l'on aborde le territoire communal ).

En effet sur la petite route menant au village la disposition des bâtiments et de la végétation laisse apparaître une organisation soignée et typique d'un bourg traditionnel de montagne.

Il s'agit donc de préserver l'approche que l'on peut avoir sur l'axe routier en traitant de façon adaptée l'aménagement du bourg. Les nouveaux aménagements s'il y a lieu devront tenir compte de ces vues.

La préservation de ces vues contribue à maintenir le cachet du village et sa grande qualité paysagère, atout majeur de la commune de Fréchet-Aure.

## 2.6 le village

Le bourg est organisé traditionnellement autour de l'église et de la mairie.

Son aspect est homogène, et chaque bâtiment à sa place dans la composition du village.



bourg organisé autour de l'église

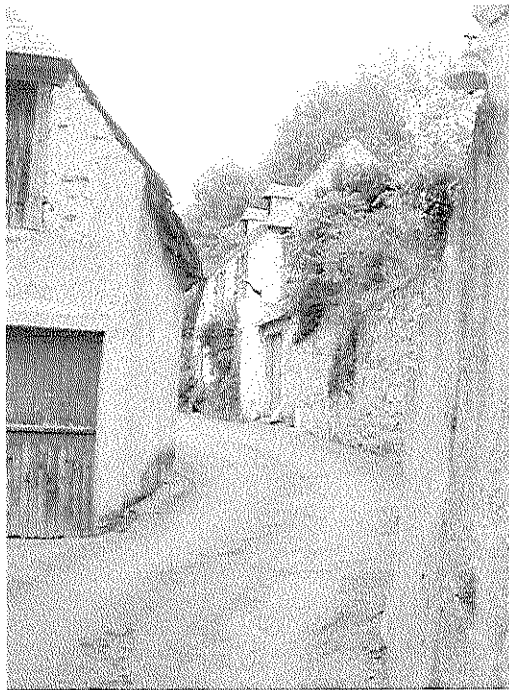


### III) Analyse urbaine et technique

#### 3.1 Les voies d'accès et l'urbanisation :

Le chemin départemental et l'étroitesse des voies conditionnent le type d'extension du village. En effet, en dehors du CD, l'accès se fait sur une pente relativement raide et étroite ne permettant pas à tout type de véhicule de s'aventurer et de stationner.

L'extension des constructions en bordure nécessitera un élargissement.



#### 3.2 Les caractéristiques du tissu ancien

Les constructions sont alignées le long de la rue principales et les long des petites rues annexes. Les maisons sont implantées suivant l'alignement des voies.

La hauteur moyenne des maisons est de un étage et quelquefois de mansardes sur rez de chaussée.



Il existe un espace identifié comme une place à l'entrée du village. C'est un espace dégagé qui termine la route menant au village et est utilisé comme parking



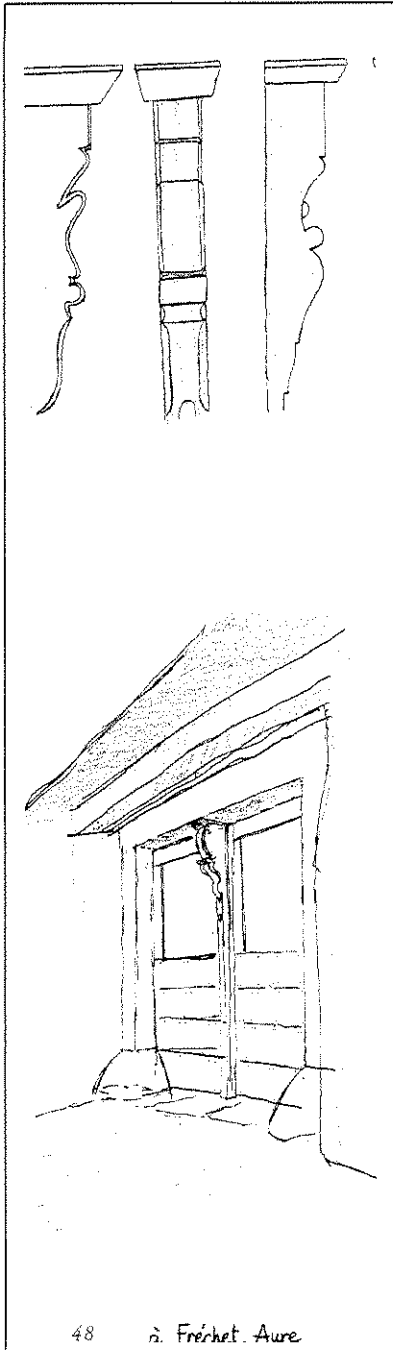
### 3.4 le patrimoine bâti

- l'architecture

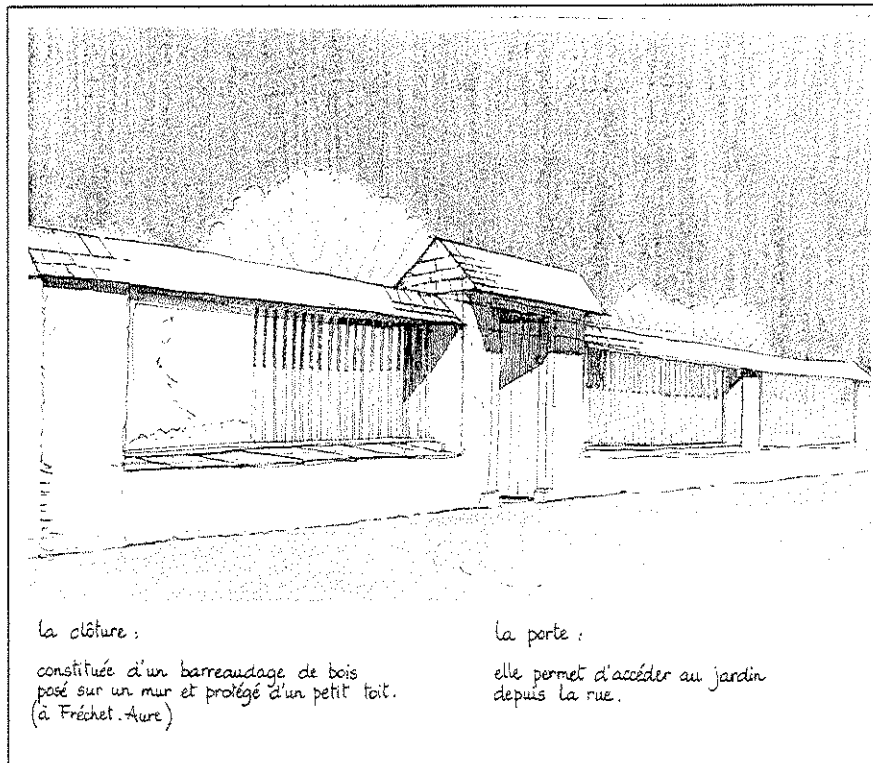
- le bourg ancien :

La qualité architecturale du bâti découle naturellement de l'agencement des volumes simples construits à partir des matériaux du terroir. L'utilisation de la pierre, du sable, de la chaux et du bois de la forêt proche crée les conditions de l'harmonie.

Dans chaque partie d'ouvrage, le savoir-faire ouvrier traditionnel se manifeste et fait vibrer la matière à travers les appareillages, les assemblages, les enduits et les couvertures.



Source : *L'art de bâtir en Vallée d'Aure, CAUE des Hautes Pyrénées*



la clôture :  
constituée d'un barreaudage de bois  
posé sur un mur et protégé d'un petit toit.  
(à Fréchet-Aure)

la porte :  
elle permet d'accéder au jardin  
depuis la rue.

48 à Fréchet-Aure



- les constructions nouvelles :

Les constructions récentes du village, sont implantées en partie basse, proche du CD.



La maison ci-contre implantée hors du tissu urbain traditionnel perturbe l'harmonie du village ancien et constitue un bon exemple des erreurs à éviter dans l'avenir.



- les bâtiments communaux :

- l'église :

L' église a été détruite suite à un incendie et reconstruite en 1779 pour la partie ouest. Le chœur roman à l'est a été conservé.

- la mairie

La mairie affirme son caractère public par son établissement en arcature au-dessus de la voie principale.



Le Lavoir



La fontaine

- Les éléments remarquables

### 3.5 les équipements :

Depuis 1952, il existe un réseau d'adduction d'eau potable provenant de la source de la Trépeyre qui se situe à 1 km du village à 857 m. Celle-ci a été renforcée en 1992 par un captage appelé « Prade » à 900 m d'altitude situé en bordure de la CD 19 d'Arreau à Ardengost.

### 3.6 les réseaux techniques

#### • eau potable :

L'approvisionnement en eau de la commune est assuré par un réservoir de plus de 23 m<sup>3</sup> situé à 363 m du village. Une étude récente a été réalisée par la DDA avec la mise en place d'appareils de comptage. Les relevés montrent qu'en période basse, la source débite au minimum 12 m<sup>3</sup>/jour ce qui permet de répondre aux besoins actuels.



### 3.7 les servitudes et les contraintes :

#### • les servitudes

-voie ferrée

-lignes électriques 60000 volts. Il en existe deux le long de la voie et une au bas du village.

-accès :- le pont a été construit en 1822 et élargi en 2002,

-le chemin départemental : l'actuel chemin arrive au village depuis 1937-38. Auparavant l'accès se faisait par le chemin perpendiculairement au village.

#### • les risques naturels :

- le risque sismique :

Le village est situé en zone 2 sur une échelle de 1 à 4 comprenant les zones (1a, 1b, 2, 3, 4). De ce fait tous les bâtiments de la commune sont soumis aux réglementations :

-PS 92

-PS MI 92.

Ces normes antisismiques s'imposent à la construction de tous types de bâtiments.

- les inondations

La commune de Fréchet-Aure est concernée par un PPI (plan particulier d'intervention). En effet, la présence des barrages de l'Oule et de Cap de Long a nécessité la mise en place de cet outil, qui fixe les mesures d'évacuation de la population des communes appartenant à l'onde de submersion.

## **DEUXIEME PARTIE :** **PROJET DE CARTE COMMUNALE**

### 1) Les contraintes



#### • La ressource en eau :

La ressource en eau s'avère être l'élément le plus problématique dont il faut tenir compte pour les aménagements futurs. La capacité d'eau est telle que la commune peut alimenter encore quelques nouveaux arrivants sans modifier la contenance de son réservoir d'eau potable. Au delà un nouvel équipement sera nécessaire.

#### • Accès étroit

Le difficile accès au village par des véhicules de grande taille notamment des engins de travaux, nécessite de définir un zonage en adéquation avec le possible passage de camions. Les zones futures constructibles devront impérativement être facilement accessibles aussi bien par des véhicules de secours, des entrepreneurs, mais aussi par des véhicules de déneigement tels que les chasses neige.



- Forte pente

En de nombreux endroits les fortes pentes rencontrées sur la commune rendent difficile l'aménagement des terrains voir impossible compte tenu du coup important et de la difficulté d'accès pour les viabiliser.

- La neige

La neige est une contrainte pour les constructions ainsi que pour l'accès au village. En effet le village doit être facilement accessible aux engins de déneigement.

D'autres parts, les constructions sont soumises à des efforts particuliers liés aux poids de la neige, ce qui impose des dispositions particulières de construction.

- Risque sismique

Le risque sismique est présent sur l'ensemble des communes de la vallée, il n'impose pas d'interdiction particulière de construire mais des normes rigoureuses en matière de construction.

<b>ENJEUX</b>	<b>OBJECTIFS</b>	<b>ACTIONS</b>
Poursuivre le développement de la commune	-accueil de nouvelles populations	-améliorer les performances du réservoir
	-assurer la capacité de ressource en eau	-permettre la construction sur de nouveaux terrains
Favoriser la construction suivant les besoins, les possibilités et en fonctions du paysage	-Garder la qualité de village traditionnel de montagne	limiter les constructions aux seuls espaces proche autour du village et le long de la voie pour laisser la visibilité vers le village
	-limiter le mitage	
Eviter la dégradation d'un environnement naturel et bâti de qualité	Protéger les éléments caractéristiques	Donner des conseils aux habitants au moment des constructions

## 2) Les enjeux

Le cadre rigide des règles de constructibilité actuelles a amené la commune à projeter une carte communale.

Celle-ci permet une extension du village sans porter atteinte à son caractère par des constructions neuves non respectueuses des règles urbaines et architecturales existantes.

Cette extension limitée tient compte des possibilités d'hébergement existantes inutilisées (actuellement 2 logements sont vacants, et des granges peuvent être aménagées).

## 3) le choix du Zonage

La municipalité souhaite concilier les futurs aménagements avec la qualité paysagère et architecturale existantes. L'urbanisation sera donc inspirée par ce modèle et se développera en bordure des voies de façon à éviter les zones éparses et le "mitage" du paysage par des constructions isolées.

Les fortes pentes rencontrées sur la commune rendent difficile l'aménagement des terrains et leur viabilisation. Ces contraintes confortent le choix des implantations en bordure des voies.

La zone définie permet de répondre à ces enjeux.

